

Le 17 mars 2025

Province de Québec  
Municipalité de St-Côme-Linière  
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 17 mars 2025, à 18h31.

Sont présents :

Le maire, M. Gabriel Giguère, et les conseillers et la conseillère suivants :  
M. Simon Breton, Mme Bianca Perreault, M. Yvan Bélanger, M. Steven Lebel et M. Alain Dumas;

M. Jean-Denis Paquet, conseiller, est absent.

Mme Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Gabriel Giguère.

L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

25-03-074 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Offre de services – Englobe – Caractérisation environnementale Phase II – Branchement puits P-5
5. Offre de services – Englobe – Caractérisation environnementale des sols et des matières granulaires – Réfection 16<sup>e</sup> Rue
6. PRIMEAU 2023 – Dépôt projet – Réfection 16<sup>e</sup> Rue (partie du haut)

7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

**OFFRE DE SERVICES – ENGLOBE – CARACTÉRISATION  
ENVIRONNEMENTALE PHASE II – BRANCHEMENT PUIS P-5**

- 25-03-075 Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement d'accepter l'offre de services d'Englobe afin de faire la caractérisation environnementale des sols Phase II dans le projet du branchement du puits P-5, au montant de 12 930.77 \$ plus taxes, selon l'offre no P2501710.000, datée du 5 mars 2025.

**OFFRE DE SERVICES – ENGLOBE – CARACTÉRISATION  
ENVIRONNEMENTALE DES SOLS ET DES MATIÈRES  
GRANULAIRES – RÉFECTION 16<sup>E</sup> RUE**

- 25-03-076 Il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement d'accepter l'offre de services d'Englobe afin de faire la caractérisation environnementale des sols et des matières granulaires dans le cadre de la réfection de la 16<sup>e</sup> Rue (partie du haut), au montant de 8 234.89 \$ plus taxes, selon l'offre no P2502510.000, datée du 13 mars 2025.

**PRIMEAU 2023 – DÉPÔT PROJET – RÉFECTION 16<sup>E</sup> RUE (PARTIE  
DU HAUT)**

- 25-03-077 **ATTENDU QUE :**

la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. STEVEN LEBEL,  
SECONDÉ PAR M. ALAIN DUMAS  
ET RÉSOLU QUE :**

la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts;

le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

25-03-078 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement de lever l'assemblée à 18 h 34.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, lundi, le 14 avril 2025, à la salle Optimiste.

**RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU  
17 MARS 2025**

Je, Gabriel Giguère, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

---

Gabriel Giguère  
Maire

---

Chantal Poulin  
Directrice générale/greffière trésorière